



ARTICLE 1 – ACCÈS AU MINI-GOLF

Le mini-golf est accessible à toute personne munie d'un billet d'entrée. L'achat du billet est obligatoire avant de débiter le parcours.

ARTICLE 2 – TARIFICATION

- Tarif standard : 4,80 € par personne.
- Tarif réduit : Les habitants des communes de Moustier en Fagne, Wallers en Fagne, Epepe Sauvage, Liessies, Willies, Baives et Trélon bénéficient d'un tarif réduit, sur présentation d'un justificatif de domicile valable.
- Moyens de paiement acceptés : espèces, carte bancaire, ANCV, ANCV Connect, Coupons Sport ANCV et ValJoly Avantages.
- Billet valable 6 mois, en vente dans tous les points d'accueil des activités.
- Les horaires et tarifs sont disponibles sur le site internet ainsi qu'à chaque point d'accueil.

ARTICLE 3 – MATÉRIEL ET RESPECT DES LIEUX

- L'utilisation du matériel fourni par le mini-golf est obligatoire. Il est interdit d'apporter son propre équipement (clubs, balles, etc.).
- Chaque joueur doit prendre soin du matériel mis à disposition (clubs et balles) et le restituer en bon état à l'issue du parcours.
- Il est demandé aux joueurs de respecter le parcours et ses infrastructures afin d'assurer une bonne expérience pour tous.
- Une caution sous forme de pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou permis de conduire) est exigée pour la remise du matériel et sera restituée à la fin du parcours.

ARTICLE 4 – RÈGLES DE CONDUITE

- Le jeu se déroule sur un parcours de 18 trous. Les joueurs doivent suivre le parcours dans l'ordre prévu.
- Il est interdit de détériorer les éléments du parcours (obstacles, décorations, greens, etc.).
- Tout comportement inapproprié ou dangereux pourra entraîner une exclusion immédiate sans remboursement.

ARTICLE 5 – RESPONSABILITÉ

- L'établissement décline toute responsabilité en cas d'accident résultant d'une utilisation inappropriée du matériel ou du parcours.
- Les enfants demeurent sous la responsabilité de leurs parents ou accompagnateurs.

ARTICLE 6 – CAS DE FORCE MAJEUR

En cas d'événement exceptionnel empêchant l'exploitation du mini-golf (conditions météorologiques extrêmes, catastrophe naturelle, pandémie, décision administrative...), la station touristique du ValJoly se réserve le droit d'annuler toute activité sans préavis. Aucun remboursement ne sera effectué.

